



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPETITIONS FEMININES

PROCÈS VERBAL N° 14

Réunion Plénière du 13 juin 2024

Présidence : Mme SALEM Sadia

Secrétaire de séance : M. GRISEL Philippe,

Membres participants : Mmes DELRIEU Christine, ELIOT Brigitte, VIGREUX Laetitia

Membres absents excusés : Mmes LECARPENTIER Cloé, SCHULTZ Lucilia, BREANT Marine

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **déla**i de **2 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

RAPPEL AUX CLUBS

Les Clubs sont informés que toutes les feuilles de match sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueuses suspendues, de joueuses non titulaires de licence, des clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence du délégué à la police du terrain, licence manquante, absence de surclassement).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, merci de nous donner la raison de son utilisation, le club recevant doit faire parvenir la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

HOMOLOGATION

L'homologation d'une rencontre est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date, en application de l'article 147 des RG de la LFN.



RENCONTRE DU 15 MAI 2024

U14 FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2B

Match n° 27982627 SAINT AUBIN FC / FC FEMININ ROUEN PE

Forfait non déclaré (hors délai) de SAINT AUBIN FC. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à SAINT AUBIN FC sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier FC FEMININ ROUEN PE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 75 € à SAINT AUBIN FC

RENCONTRES DES 18 ET 19 MAI 2024

U14 FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2B

Match n°27982624 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY / AL DEVILLE MAROMME

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club du FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY selon l'annexe financière du DFSM.

SENIORS FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D1

Match n°27983007 US LUNERAYSIENNE – ENT.CSG/ASFR

Forfait déclaré à ENT.CSG/ASFR. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à ENT.CSG/ASFR sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier US LUNERAYSIENNE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 60 € à ENT.CSG/ASFR

RENCONTRES DES 25 ET 26 MAI 2024

U14 FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2B

Match n°27982606 SAINT AUBIN FC / ROUEN AC

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club de SAINT AUBIN FC selon l'annexe financière du DFSM.

Match n°27982608 AS5V / FUSC BOIS GUILLAUME

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club de l'AS5V selon l'annexe financière du DFSM.

Match n°27982609 AL DEVILLE MAROMME / FC FEMININ ROUEN PE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club de l'AL DEVILLE MAROMME selon l'annexe financière du DFSM.



Match n°27982610 FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY / PLATEAU QUINCAMPOIX

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain, une amende de 10 € est infligée au club du FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY selon l'annexe financière du DFSM.

U17 FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D1

Match n°27982204 NIBAS FRESSENEVILLE - HAVRE CAUCRIAUVILLE S

Le club du HAVRE CAUCRIAUVILLE ne s'est pas présenté.

La commission jugeant en 1^{re} instance :

- donne match perdu par forfait au HAVRE CAUCRIAUVILLE sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier le NIBAS FRESSENEVILLE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 75 € au HAVRE CAUCRIAUVILLE

U17 FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2A

Match n° 27982380 MONT SAINT AIGNAN FC – GCO BIHORELLAIS

Forfait déclaré à GCO BIHORELLAIS. La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à GCO BIHORELLAIS sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier MONT SAINT AIGNAN FC sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 50 € à GCO BIHORELLAIS

Match n°27982381 STADE SOTTEVILLE CC - FC ROUEN 1899

Pour non utilisation de la FMI, une amende de 30 € est infligée au S SOTTEVILLE CC.

Match n°27982383 FUSC BOIS GUILLAUME - FC DIEPPE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police de terrain, une amende de 10 € est infligée à FUSC BOIS GUILLAUME selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

U17 FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2B

Match n°27982409 AS FAUVILLAISE - LE TRAIT DUCLAIR

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police de terrain, une amende de 10 € est infligée à AS FAUVILLAISE selon les dispositions de l'annexe financière du DFSM.

SENIORS FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2A

Match n°27983342 FC LA VARENNE / ENT.LOU.GERP.VALMONT

Forfait déclaré à ENT.LOU.GERP.VALMONT. La Commission jugeant en 1^{ère} instance :

- donne match perdu par forfait à ENT.LOU.GERP.VALMONT sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier FC LA VARENNE sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 60 € à ENT.LOU.GERP.VALMONT



Match n°27983341 US DOUDEVILLAISE / FC LE TRAIT DUCLAIR

Forfait déclaré à US DOUDEVILLAISE. La Commission jugeant en 1ère instance :

- donne match perdu par forfait à US DOUDEVILLAISE sur le score de 0 but à 3, avec 0 point, pour en faire bénéficier FC LE TRAIT DUCLAIR sur le score de 3 buts à 0.
- inflige une amende de 60 € à US DOUDEVILLAISE

SENIORS FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2A

Match n°27983460 ES PLATEAU FOUC.REAL / US NORMANDE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police de terrain, une amende de 15 € est infligée à ES PLATEAU FOUC.REAL selon les dispositions de l'annexe financière du DSFM.

RECTIFICATIF

SENIORS FEMININ DEPARTEMENTAL A 8 POULE D2A

La commission constate l'abandon de l'équipe du RC HAVRAIS et :

- déclare cette équipe forfait général dans le championnat Seniors Féminin
- place l'équipe du RC HAVRAIS à la dernière place de son championnat avec 0 point et soustrait tous les points acquis et les buts pour et contre, par toutes les équipes lors des rencontres jouées contre cette équipe,
- inflige une amende de 300 € au club du RC HAVRAIS

COUPES FEMININES DU DISTRICT DE FOOTBALL DE SEINE-MARITIME
DEMI-FINALES

COUPE U14 FÉMININE A 8

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

COUPE U17 FÉMININE A 8

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain, excepté :

Match n°28160916 ESM GONFREVILLE - FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police de terrain, une amende de 10 € est infligée à ESM GONFREVILLE selon les dispositions de l'annexe financière du DSFM.

COUPE SENIORS FÉMININE A 8

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Les finales se joueront le samedi 22 juin 2024 sur les installations du Stade de Grand Quevilly.

**La Présidente de la Commission,
Mme Sadia SALEM**

**Le Secrétaire de la commission,
M. Philippe GRISEL**